



**MISE A DISPOSITION DU SIXIEME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL DU 15 MARS 2022 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 3 NOVEMBRE 2022**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au Document d'Enregistrement Universel du 15 mars 2022 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 novembre 2022.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 22-0098-A06 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D.22-0156-A06.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas :

(<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux>)